

Numéro 98 - 15 juillet 2016

**La prétention des libéraux de Justin Trudeau
d'être un « mouvement »**

**La signification de la transformation des
«membres» et des «supporters» du
Parti libéral en «libéraux inscrits»**

- Anna Di Carlo -

PDF



La prétention des libéraux de Justin Trudeau d'être un « mouvement »

- La signification de la transformation des «membres» et des «supporters» du Parti libéral en «libéraux inscrits» - Anna Di Carlo
- La nouvelle constitution du Parti libéral

La prétention des libéraux de Justin Trudeau d'être un « mouvement »

**La signification de la transformation des
«membres» et des «supporters» du Parti libéral
en «libéraux inscrits»**

- Anna Di Carlo -

Depuis que le Parti libéral du Canada a annoncé qu'il adoptait une nouvelle constitution, il tente de donner l'impression que quelque chose de nouveau est en train de se produire --rien de moins

qu'un parti pan-canadien qui permettra à toute personne dans le pays de participer à l'établissement de politiques pour l'avenir du pays.[1] Avec l'arrogance qui découle de leur perception de soi comme étant « le seul parti naturellement destiné au pouvoir » au Canada, les libéraux considèrent que tous les Canadiens, à l'exception des « extrémistes de droite et de gauche », sont des électeurs libéraux inhérents et ont l'intention de les mobiliser par millions en tant que « libéraux inscrits ».

Selon les libéraux, les modifications apportées à la constitution du parti prouvent l'existence d'un « mouvement politique » libéral. En se débarrassant d'une « structure opérationnelle hiérarchique », disent-ils, le parti est maintenant inclusif. Les grandes lignes de ces modifications se trouvent dans un document de 2011 intitulé *Bâtir un parti libéral moderne*. Selon ce document, une telle structure « hiérarchique » a fait que le Parti libéral est considéré comme « une organisation hiérarchique de petite taille centrée sur Ottawa... dépendante du chef du parti et de sa 'bureaucratie personnelle' à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement ».



Selon ce document, le Parti libéral « est contrôlé par une élite se renouvelant d'elle-même » :

« Dans cette politique, même si le parti se définit comme une organisation ' autonome', ' démocratique ' et ' nationale ', ceux qui composent son inner sanctum informel de décideurs sont majoritairement domiciliés à Ottawa et, mis à part quelques exceptions, proviennent de l'une des catégories suivantes :

- i. les membres élus ou nommés du caucus parlementaire (les députés et sénateurs)
- ii. les employés à temps plein du chef ou des membres du caucus
- iii les employés à temps plein du PLC et de ses entités affiliés
- iv. les consultants politiques ou en relations gouvernementales et ou les lobbyistes. »

Maintenant que les libéraux prétendent qu'ils sont devenus « un mouvement », qu'est-ce qui a changé ? Un mouvement, par définition, a un but objectif. Par exemple, le mouvement du peuple canadien pour le pouvoir vise à atteindre des réformes électorales et politiques qui lui permettront d'exercer un contrôle sur les décisions qui touchent sa vie, comme la direction de l'économie et les questions de guerre et de paix. Des mécanismes doivent être mis en place qui garantissent les droits du peuple. Cela inclut le droit d'élire et d'être élu et le droit à un vote éclairé, le droit de conscience, de parole et d'association, et ainsi de suite.

Toutefois, les libéraux ne sont pas intéressés par le mouvement populaire pour le pouvoir qui a toujours été la clé pour ouvrir la voie du progrès de la société. Ils veulent simplement imposer leurs propres convictions de manière intéressée. Par exemple, ils confondent le Canada et les Canadiens avec leurs propres valeurs et croyances et soutiennent que s'ils ne sont pas réélus en 2019, ce sera la fin du Canada.

Comment les libéraux vont-ils atteindre leur objectif en supprimant l'exigence de payer des frais d'adhésion de 10 \$ pour être membre maintenant qu'ils ont remplacé les membres et les supporters par des « libéraux inscrits » ? Cela reste une question. Cela apparaît comme une tentative grossière d'étendre la méthode adoptée en 2013 à leur Congrès d'investiture qui a choisi Justin Trudeau pour diriger le parti. Ils avaient étendu le droit de vote aux membres qui ne payaient pas de frais d'adhésion, appelés « supporters inscrits », cela comprenait tous ceux qui

s'étaient inscrits en ligne pour avoir de l'information ou pour d'autres raisons. Chaque clic ajoute des noms à leur système de collecte de données et de micro-ciblage, un phénomène qui pose un sérieux problème pour le corps politique.

La collecte et le déploiement des données personnelles des Canadiens

Les conservateurs, les libéraux et le NPD utilisent tous une méthode de ciblage des électeurs basée sur la technologie. Ils ont formé un système de partis cartellisés qui a changé la Loi électorale afin que la liste électorale officielle et les listes de ceux qui ont voté et de ceux qui n'ont pas voté le jour du scrutin puissent servir de données brutes pour leurs vastes bases de données qui ne sont pas assujetties à la *Loi de protection des renseignements personnels*. Cette méthode est devenue une norme du système de partis cartellisés et chaque parti a sa propre base de données sur tous les électeurs canadiens ainsi que la technologie pour la déployer à leurs propres fins, et officiellement pour « faire sortir le vote ». La campagne de suppression de l'électorat de 2011 reposait sur le micro-ciblage et le scandale qu'elle avait provoqué a été étouffé depuis.

Les partis représentés à la Chambre des communes sont également parvenus à faire adopter des lois qui exigent l'assignation à chaque électeur sur la liste électorale d'un numéro d'identification permanent afin qu'ils puisse être suivi facilement et être déplacé, sorti des différentes bases de données ou réinscrit. Auparavant, les listes étaient établies pour chaque élection et un nouveau numéro d'identification était attribué au même électeur. Il était difficile pour les partis de suivre les électeurs d'une élection à l'autre. Ils ont donc changé la loi et maintenant les travailleurs d'Élections Canada sont tenus de donner aux partis politiques la liste des électeurs qui ont voté presque en temps réel le jour du scrutin et la liste complète après les élections. Actuellement, ces informations sont fournies sur papier, ce sont les cartes bingo, mais on se dirige vers la remise de ces listes aux partis en fichiers numériques.

Au début, les raisons évoquées pour justifier les modifications de la liste électorale étaient l'élimination du risque de fraude électorale et aider les partis politiques à « faire sortir le vote » le jour du scrutin. Cependant, comme les partis violaient de plus en plus le droit à la vie privée et à un scrutin secret (ainsi que le droit à un vote éclairé et les autres droits démocratiques fondamentaux), la nature intéressée de leurs réformes est devenue tellement évidente qu'ils ne peuvent plus donner de telles justifications. Maintenant, les partis cartellisés déclarent que le micro-ciblage est là pour rester et que c'est une bonne chose qui leur permet de mieux connaître les gens. En fait, leurs modifications à la liste électorale font partie de la destruction des liens entre le peuple et la gouvernance.

La prochaine étape de la collecte et du déploiement des données personnelles des Canadiens : inscrire l'appartenance politique officielle de l'électeur sur la liste électorale

L'auteur du document de 2011, Alfred Apps, à l'époque président du Parti libéral, a présenté les problèmes du parti dans le contexte des progrès relatifs du Parti conservateur dans la construction de sa base de données de micro-ciblage et de la technologie pour la déployer et manipuler l'électorat. Apps a proposé que l'aile extra-parlementaire du parti « milite pour une autre génération de réformes équilibrées de nos procédures démocratiques dont l'un des principaux avantages sera de neutraliser les avantages injustes acquis au détriment des autres partis politiques par le PCC ».

Il a proposé que les libéraux exigent la tenue d'une « liste d'électeurs inscrits » pour chaque circonscription qui serait disponible pour tous les partis politiques et « inclurait le parti inscrit de préférence de chaque électeur ayant le droit de vote ».

Alfred Apps écrit : « un tel changement requerrait un élément de donnée additionnel à la liste permanente des électeurs actuelle. Chaque électeur sera en mesure de a) divulguer son affiliation a un parti inscrit ou b) choisir le statut d'électeur « indépendant », ou c) de déclarer le statut d'électeur « exempté ». Il a également proposé que l'inscription soit permanente, mais les électeurs pourraient être « autorisés » à la modifier à tout moment. Élections Canada devrait organiser et superviser chaque course à la chefferie pour chaque parti qui « accorde le droit de vote (suffrage universel) à tous ses électeurs inscrits » et Élections Canada, c'est-à-dire le trésor public, assumerait les frais de l'opération.

Dans le document, il est proposé que les libéraux aillent de l'avant en se comportant comme si cette réforme électorale était déjà en place, ce que l'on peut voir actuellement avec l'élimination des membres en faveur de « libéraux inscrits ». Apps écrit en conclusion : « Certains libéraux pourraient être réticents à la notion de partisanerie déclarée implicite à la mise sur pied d'une liste d'électeurs inscrits. Mais le PCC a déjà transformé la politique canadienne en un monde beaucoup plus partisan et plus dur qu'il ne l'a jamais été, et certainement il n'y a pas de retour en arrière. » En acceptant d'agir comme si la loi électorale était déjà changée, le Parti libéral « a de fortes chances de se propulser devant ses adversaires et, en un effort massif de sensibilisation et d'engagement des électeurs (une campagne d'inscription sur la liste électorale dirigée par les associations de circonscription de partout au Canada) et de s'attaquer à la plupart des défis technologiques, organisationnels et financiers qui le font souffrir depuis près d'une décennie ».

Bien que cela puisse paraître farfelu que le Canada adopte un système qui oblige les électeurs à s'inscrire auprès d'Élections Canada en donnant leur affiliation politique, c'est pourtant ce que le système d'exploration de données facilité par la liste électorale fait déjà. Les libéraux se sont donnés comme objectif d'avoir 7 millions de « libéraux inscrits » pour se donner une longueur d'avance avant que les partis cartellisés instaurent un système qui attaque le droit de conscience en forçant les Canadiens à déclarer leur appartenance politique à l'État et aux partis politiques.

La destruction des partis politiques

L'objectif des réformes adoptées par le Parti libéral lors de son congrès biennal de 2016 visait à garantir que le parti remporte à nouveau la majorité des sièges en 2019. La « propulsion » des libéraux devant le Parti conservateur était bien en marche durant l'élection fédérale de 2015, comme le montre le montant des dépenses du parti maintenant révélé. Le Parti libéral a dépensé 1,2 million de dollars (43 millions au total) de plus que le Parti conservateur, alors qu'on s'attendait à ce que ce soit les conservateurs qui dépensent plus que les autres partis. Les libéraux ont dépensé quatre fois plus que le Parti conservateur pour contacter les électeurs par le numérique et en publicité numérique. Comme le déclare Tom Pitfield, le stratège numérique en chef de Trudeau pendant les élections fédérales et maintenant président de Canada 2020, « le numérique a le plus grand RSI (retour sur investissement)... Nous nous sommes concentrés la-dessus comme un avantage stratégique ».

Les moyens avec lesquels les libéraux entendent gagner montrent la nécessité pour les citoyens de trouver les moyens d'affirmer leurs intérêts et de défendre leurs droits contre cette grande offensive contre le droit à la vie privée et le droit de conscience. La transformation du Parti libéral en une entreprise commerciale qui exerce un contrôle sur son « mouvement libéral » est un pas vers la création d'une sorte d'armée libérale qui agit comme troupe de choc pour dépolitiser le corps politique.

La destruction des partis politiques, comme organisations primaires qui organisent les gens pour qu'ils se battent pour une certaine vision de la société et font le lien entre les électeurs et le pouvoir politique, aggrave et institutionnalise le caractère élitiste du système. Au lieu d'analyser la cause de ce que les libéraux ont appelé « le déficit démocratique » et d'éliminer les privilèges

concentrés dans les mains de quelques-uns, désormais tout le pouvoir est concentré dans les mains d'un petit nombre qui veulent à tout prix préserver les choses comme elles sont.

Les Canadiens doivent prendre sérieusement en considération ces développements qui bloquent les efforts du peuple pour s'investir du pouvoir.

Note

1. Voir « [La nouvelle constitution controversée du Parti libéral](#) », LML, 30 mai 2016



La nouvelle constitution du Parti libéral

Le 29 mai, le Parti libéral du Canada a adopté une nouvelle constitution à son Congrès biennal 2016 à Winnipeg. Des amendements de dernière minute au projet de constitution mis de l'avant au congrès ont mené à un vote final de 1988 en faveur et 66 contre. Suite au congrès, la constitution modifiée n'a toujours pas été publiée sur aucun des sites Web du Parti libéral. Ce qui est connu est que l'élément central de la nouvelle constitution est l'élimination des catégories de « membre » et « sympathisant » et la création d'un nouveau statut unique dénommé « libéraux inscrits ». Les critères et les droits distinctifs précédents des membres et des supporters et les qualifications d'adhésion ont été éliminés. La nouvelle constitution stipule que « toute personne peut s'inscrire comme libéral inscrit si elle satisfait aux exigences fixées par le Conseil national. Il n'y a pas de frais d'inscription ». »

Les exigences fixées par le conseil national ne dépendent que du conseil national. Cela montre à quel point la nouvelle constitution, en dépit de sa rhétorique, concentre dans les faits le pouvoir au sommet. Mais est-ce c'est tout ce que cela représente ? Est-ce que les modifications apportées à la constitution du Parti libéral sont simplement un sujet de préoccupation pour les électeurs libéraux bientôt inscrits ou cela concerne-t-il tous les Canadiens et le système politique-même ?

Tout d'abord, le Parti libéral se qualifie maintenant de mouvement. L'objectif est de faire croire que la majorité des Canadiens font partie du « courant principal » et que faire partie du courant principal au Canada c'est être libéral. Le « mouvement libéral » représente donc tous les Canadiens qui seront désormais en mesure de participer à la prise de décision en devenant des « libéraux inscrits ». Le parti sera désormais contrôlé par quelques « hommes et femmes sages » au sommet qui ont le droit de restreindre les choix qui sont bons pour les Canadiens, et les Canadiens auront à classer leurs préférences et la décision sera la préférence qui reçoit l'approbation de la majorité des « libéraux inscrits ».

La base de données des « libéraux inscrits » sera maintenue de manière centrale. La constitution stipule :

« Les libéraux inscrits auront les droits suivants :

- de recevoir du Parti des bulletins, de l'information et des avis de convocation aux assemblées générales et à d'autres activités ;
- d'assister, de s'exprimer et de voter à une assemblée générale de son association de circonscription de résidence et de toute commission ou de tout club de commission auxquels il est inscrit ;
- d'assister et de s'exprimer (sans droit de vote) à une assemblée générale de toute association de circonscription autre que son association de circonscription de résidence ;

- d'assister à tout congrès ou toute assemblée générale du Parti ou de son conseil provincial ou territorial ;
- d'être élu comme candidat ou à toute fonction au sein du Parti, ainsi que le droit de se présenter comme candidat du Parti à la Chambre des communes ;
- de voter au moment du scrutin pour l'élection d'un chef et du scrutin d'appui au chef en lien avec son association de circonscription de résidence. »

En outre, la constitution stipule que les libéraux inscrits ont également le droit d'exercer « tout autre droit qui leur est accordé par le Conseil national ou autre conseil, commission, comité ou association du Parti ».

Un commentateur a dit ceci au sujet de ces changements : « Il y a eu de nombreuses discussions au cours des dernières semaines en ce qui concerne la constitution proposée et son impact potentiel sur le parti. Alors que la direction du parti et ceux qui s'y opposent sont rarement d'accord sur quelque question que ce soit, il y a un point qui ne peut être contesté. Le Parti libéral du Canada prévoit créer une gigantesque entité corporative, une entité qui sera payée par les membres, les donateurs et les ADC partout au Canada. »

Qu'est-ce que cela signifie ?

Le 30 mai, dans une déclaration intitulée « Courage et leadership », Justin Trudeau a félicité les libéraux pour l'adoption de la constitution.

« En adoptant le projet de nouvelle constitution, notre parti a franchi une étape importante en vue de bâtir le mouvement politique le plus ouvert, le plus innovateur et le plus efficace dans l'histoire du Canada. La nouvelle constitution fait du Parti libéral du Canada un parti plus ouvert que jamais -- et élimine les frais d'adhésion de 10 \$ qui constituaient un obstacle à la participation. L'inscription devient ainsi gratuite. La nouvelle constitution rend également notre processus d'élaboration des politiques plus souple et plus interactif - tous les libéraux peuvent désormais y participer. Elle modernise en outre notre mouvement dans l'optique d'une victoire en 2019 -- en unifiant le parti sous une constitution unique et simplifiée, au lieu des 18 constitutions qui régissent actuellement ce dernier. Non seulement cette nouvelle constitution accomplit tout cela, mais elle favorise aussi la participation des régions, des commissions et des équipes organisatrices des ADC. C'est ainsi que nous pouvons mobiliser efficacement la population jour après jour. Changer en profondeur n'est jamais chose facile, surtout quand il s'agit de rompre avec ses propres traditions. »

Trudeau a encouragé les lecteurs à « rester à l'écoute pour connaître plus de détails liés à la transition » et de travailler avec la direction afin de « rendre notre mouvement encore plus ouvert à la population canadienne et à ses idées ».

Dès le début du congrès à Winnipeg, le journaliste du *Toronto Star* Alex Boutilier a parlé à la présidente du Parti libéral du Canada, Anna Gainey, à propos de la nouvelle constitution du parti.

[1] En parlant des changements à l'adhésion des membres, Gainey a dit au *Star* que « la proposition d'ouvrir les portes du parti libéral » fait partie de la vision de Justin Trudeau pour le parti mais cette conception date de beaucoup plus longtemps.

« La façon dont je vois cela est que le parti a entrepris ce cheminement depuis plusieurs années visant à se reconstruire et se moderniser, et ceci est la prochaine étape de cette démarche. »

« Pour moi, c'est une progression et un arc que nous avons entrepris en tant que parti, pour nous ouvrir et dialoguer avec autant de Canadiens que nous le pouvons. Voilà ce que ce que représente pour moi le parti. »

« Le changement a commencé avant l'arrivée de [Trudeau] mais je crois que sa vision du parti est conforme au cheminement qui a commencé avant qu'il en devienne le dirigeant. »

Gainey a identifié un moment de ce passé - l'introduction de la « catégorie de supporters » dans le membership qui a été utilisée pour la course à la direction qui a amené Justin Trudeau à la tête du parti. « La catégorie de supporters » a été présentée par les libéraux lors de leur congrès biennal en mai 2012. Elle a permis aux Canadiens qui ne sont pas des membres cotisants ou qui sont membres d'un autre parti politique de voter pour la direction du Parti libéral après avoir affirmé qu'ils « appuient le Parti libéral du Canada ». Gainey a également dit au *Star* que la suppression des frais d'adhésion ne ferait pas mal financièrement au PLC, en rappelant que le coût du maintien du système actuel d'adhésion des membres dépasse les cotisations perçues.

Le congrès de 2012 a éliminé la méthode de sélection du chef du Parti libéral par les délégués. Tout le monde peut s'enregistrer en ligne comme un supporter libéral ayant droit de vote. En mars 2013, à l'approche du congrès libéral, le président d'alors du PLC, Mike Crawley, a dit au *Globe and Mail* que 294 002 Canadiens seraient admissibles à voter. Le total comprenait « les membres possédant une carte d'adhésion et qui ont payé les frais de 10 \$ pour se joindre » et « une nouvelle classe de supporters qui ne sont pas membres mais qui sont autorisés malgré tout à voter ». Les médias ont rapporté que Justin Trudeau aurait fait signer plus de la moitié des personnes nouvellement inscrites. Les chiffres sont passés de 96 000 en janvier 2013, dont 55 000 seraient des membres du parti, à 294 002 suite à l'ajout de la catégorie amorphe des supporters. L'objectif était de suggérer que le chef du parti est en fait élu par l'ensemble des Canadiens et pas seulement par ceux qui sont membres du parti, la vieille façon de procéder étant présentée comme une façon de faire désuète qui ne correspond plus à ce que veulent les Canadiens.

L'ensemble des 294 002 membres et sympathisants inscrits représentent environ 1,2 % de l'électorat total de 24 257 592 électeurs inscrits à l'élection 2015. Le niveau de participation à la course de 2013 à la direction du Parti libéral a été de 30 587 votes enregistrés, dont 24 668 sont allés à Justin Trudeau, soit 80,65 % du vote basé sur un système de vote préférentiel. Malgré le battage médiatique sur l'énorme augmentation des membres/supporters, la participation réelle à la sélection du dirigeant ne représente que 0,126 % des électeurs au Canada. Depuis l'instauration du suffrage universel au Canada jusqu'au moment présent, seulement 0,02 % des électeurs ont déjà participé à des courses à la direction menées par un parti politique enregistré. Les Canadiens doivent se demander en quoi ces chiffres représentent un vote informé et examiner comment les modifications apportées à la constitution du Parti libéral sont un effort pour pousser plus avant ce concept douteux d'habilitation politique.

Note

1. Gainey est devenue présidente du PLC en février 2014. Elle est décrite comme une « confidente de Trudeau », et est mariée à Tom Pitfield, un ami d'enfance de Trudeau et le fils de Michael Pitfield qui a servi comme greffier du Conseil privé sous Pierre Trudeau dans les années 1980. Tom Pitfield a été le stratège numérique en chef des libéraux lors de l'élection fédérale de 2015 et est maintenant président du groupe de réflexion néolibéral Canada 2020.



Lisez *Le Marxiste-Léniniste*
Site web: www.pccml.ca Courriel: redaction@pccml.ca